

PLUi de Saint-Léon : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 13 juin 2023

Le document d'urbanisme en vigueur à Saint-Léon (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 21 janvier 2020. Il délimite 66 zones, dont 9 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 13 juin 2023.

- Le PLUi de Saint-Léon s'applique dans sa version du 21 janvier 2020 ; nous publions 1 extrait de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 66 zones : 9 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 22 agricoles (A) et 33 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Saint-Léon occupe le rang 143 par le nombre de zones délimitées : 11 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 20 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Saint-Léon depuis 2013, pour 13 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	66 zones
Zones urbaines (U)	9 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	22 zones
Zones naturelles (N)	33 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DU CREONNAIS
Version du	21 janvier 2020
Partition GPU	DU_243301215
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/PLUI_243301215/d75df78b721f00a2bd136057b4614e10/243301215_reglement_20200121.pdf
Règles extraites	L'extrait
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Saint-Léon

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	18 mars 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	17 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLUi, P-Li, P-SM, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 13 juin 2023. Fiche en ligne : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de plus près les règles applicables pendant 18 mois, ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Saint-Léon : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053684950
Risques majeurs recensés	Mouvement de terrain, Séisme
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	13 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er janvier 2025
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UAp, UC, UE, UY
Nomenclature des zones à urbaniser	1AUc, 2AU

Situation administrative

Code INSEE	33431
Code postal	33670
Intercommunalité	CC du Créonnais
Département	Gironde
Région	Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	66 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	66 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	66 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Blésignac (2,2 km)	34 zones
La Sauve (3,1 km)	168 zones
Créon (5,3 km)	103 zones
Cursan (5,5 km)	85 zones
Baron (6,9 km)	124 zones
Le Pout (7,5 km)	90 zones
Haux (7,8 km)	185 zones
Saint-Genès-de-Lombaum (8,5 km)	91 zones
Sadirac (9,4 km)	249 zones
Madirac (9,5 km)	41 zones
Espiet (3,5 km)	91 zones
Dardenac (3,6 km)	9 zones
Daignac (4,9 km)	62 zones
Saint-Quentin-de-Baron (5,6 km)	78 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/saint-leon-33431>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Saint-Léon : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Tizac-de-Curton (7,0 km)	43 zones
Nérigean (8,8 km)	80 zones
Saint-Germain-du-Puch (10,5 km)	94 zones
Cadarsac (10,7 km)	65 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/saint-leon-33431>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.